

## MODALITES DU DIPLOME NATIONAL DU BREVET (DNB)

Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves d'un examen terminal. Les candidats individuels sont évalués par un examen écrit. Le décompte des points prend en compte deux éléments : le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et les notes obtenues aux épreuves d'un examen terminal.

### La maîtrise du socle commun

Les huit composantes du socle commun prises en compte sont :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
- Les méthodes et outils pour apprendre
- La formation de la personne et du citoyen
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- Les représentations du monde et l'activité humaine

Ces différentes composantes sont évaluées selon une échelle à quatre niveaux : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise.

Le positionnement sur cette échelle s'effectue au fil des [évaluations menées au long du cycle 4](#) par les enseignants.

Pour chacune des huit composantes du socle commun prises en compte, le candidat obtient :

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
- 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
- 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

La maîtrise du socle commun est notée sur 400 points.

Les élèves ayant suivi un **enseignement facultatif** (langues et cultures de l'Antiquité, langues et cultures européennes, langues et cultures régionales, découverte professionnelle) ou un enseignement de langue des signes française bénéficient en outre de :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ;
- 20 points si ces objectifs sont dépassés.

### Les épreuves de l'examen terminal

Pour les candidats scolaires, l'examen comporte cinq épreuves obligatoires :

Quatre épreuves écrites, communes à l'ensemble des candidats, portant sur les programmes de :

- français,
- mathématiques,
- histoire et géographie et enseignement moral et civique,
- sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie - 2 disciplines sur 3).

Les épreuves terminales sont au total notées sur 400 points.

**LES ÉPREUVES FINALES** 400 POINTS

**ÉPREUVE 1**  
**FRANÇAIS**  
Explication de documents et d'un extrait de texte littéraire  
= dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.  
3 h | écrit | 100 POINTS

**ÉPREUVE 2**  
**MATHÉMATIQUES**  
Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.  
2 h | écrit | 100 POINTS

**ÉPREUVE 3**  
**HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE**  
Analyse de documents et de cartes...  
2 h | écrit | 50 POINTS

**ÉPREUVE 4**  
**SCIENCES**  
Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie  
(2 épreuves sur les 3).  
1 h | écrit | 50 POINTS

**ÉPREUVE 5**  
**ORAL**  
Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.  
15 min. | oral individuel | 100 POINTS  
ou  
25 min. | oral collectif | 100 POINTS

Une **cérémonie républicaine de remise des diplômes** est organisée pour féliciter les lauréats du DNB et du CFG de l'année écoulée. Au cours de cette cérémonie d'autres diplômes, décernés notamment aux élèves des dispositifs inclusifs, comme le diplôme d'étude en langue française (DEL F), peuvent être remis. Cette cérémonie a lieu de préférence dans les quinze jours précédant les vacances de la Toussaint.